

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département inaugure une nouvelle section cyclable à Baden

Vannes, le 12 juin 2026

Ce 12 juin, le Président du Département, David LAPPARTIENT, a inauguré la nouvelle section cyclable du giratoire de Baden au giratoire de Pomper, sur la commune de Baden. Ce nouvel aménagement s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des mobilités et du développement de la pratique cyclable sur le territoire.

Une opération structurante pour la commune

Sur les 17 km qui relient Auray à Vannes, 10 km offrent désormais un itinéraire totalement sécurisé et confortable. Ces 2,7 km supplémentaires entre les deux giratoires forment un maillon de plus dans la constitution d'un axe cyclable cohérent et continu.

Avec cette mise en service, près de 60 % de l'itinéraire entre Auray et Vannes bénéficie désormais d'aménagements dédiés, favorisant les déplacements à vélo dans des conditions optimales de sécurité et de confort.



Le coût total de cette opération s'élève à 2 400 000 € TTC, intégralement financé par le Département du Morbihan.

La section depuis Pomper jusqu'à l'entrée d'Arradon est en cours d'étude. Le franchissement du ruisseau de Lohac fait l'objet d'un travail parallèle dont les premières esquisses se dessinent. L'achèvement de l'itinéraire complet est prévu en 2028.

Un projet d'infrastructure cyclable exemplaire

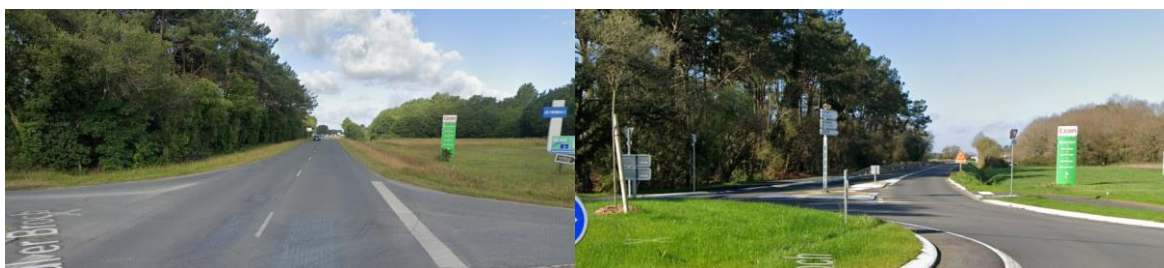
Les travaux ont conjugué aménagement cyclable et requalification globale de la RD 101. En rive sud, la voie cyclable est protégée par un dispositif séparatif.

Sur la rive nord, l'élargissement de la chaussée et le renouvellement de la couche de roulement ont accompagné cette transformation.

Sécurité renforcée pour tous les usagers

La sécurisation de l'ensemble des usagers a constitué le fil directeur du projet, déclinée en plusieurs interventions complémentaires. Au lieu-dit "Toul broc'h", un nouveau giratoire a été créé en lieu et place d'un carrefour très fréquenté, situé entre les communes de Plougoumelen, Ploeren, Larmor-Baden et de l'embarcadère pour l'Île-aux-Moines.

Ce secteur accueille d'importants flux de circulation tout au long de l'année, notamment en direction de Port-Blanc et de l'embarcadère vers l'Île-aux-Moines. La création du giratoire permet de créer un espace indépendant de la circulation exclusivement réservé aux piétons et cyclistes, de fluidifier les déplacements et de renforcer significativement la sécurité des usagers.



Avant aménagement

Après aménagement

De même, le giratoire de Pomper intègre désormais un anneau cyclable séparé des automobilistes, ainsi que des îlots dédiés à la traversée sécurisée des piétons et des cyclistes.

Le guidage des usagers a fait l'objet d'une attention particulière. Fidèle au parti pris retenu sur les sections précédentes, le Département a opté pour un marquage au sol sobre et immédiatement lisible avec la destination, la distance, et un temps de parcours calculé sur la base d'une vitesse moyenne de 15 km/h.



Exemple de marquage au sol

Restauration d'une zone humide

L'optimisation du projet technique a permis de réduire l'impact sur les zones humides effectives de 80 à 40 m².

Conformément aux prescriptions recommandées, le Département a compensé cet impact par la restauration de 80 m² de zones humides dégradées : suppression du remblai, création de noues d'infiltration successives et recharge du lit du cours d'eau.



Avant restauration

Après restauration

Au-delà de cette mesure compensatoire, le projet n'a eu aucune incidence sur les milieux naturels environnants ni sur le fonctionnement hydraulique de la voirie.

Contact presse

Sarah LE BORGNE

sarah.leborgne@morbihan.fr

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60